

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 25 janvier 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :
Virginie DEFRANCE

PROCURATIONS : **PROCURATIONS :** Mme MINUTOLO Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - Mme VIET Anne-Marie à Mme HOCQUET Marina - M. COQUILLAT Ludovic à Mme DELEAU Virginie - M. ORGEAS Jérôme à Mme BONTOUX Jocelyne.

Pour : 29

(M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme MINUTOLO Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale)

Contre : 0

ABSENTS (Excusés) :

Abstentions : 0

N° DELIB_03_2024

Objet : Fiscalité directe locale : fixation des taux

Rapporteur : Marc DEL GRAZIA

Le rapporteur propose au conseil municipal,

L'article 1636-B sexies du Code Général des Impôts pose trois limites à la liberté dont disposent les collectivités pour fixer leur taux d'imposition :

- Soit faire une variation proportionnelle des taux,
- Soit faire une variation différenciée des taux,
- Soit maintenir les taux.

Considérant que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'Habitation sur les résidences principale (THRP),

Considérant que commune est appelée à voter trois taux pour l'année 2024.

Il est, donc, proposé une stabilité des taux qui seraient pour l'exercice 2024 identiques à ceux adoptés en 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.72%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 15.32%

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale comme indiqué ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 1^{er} février 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240202-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024



LeMaire,

Marc DEL GRAZIA